

MARCHE PUBLIC – CONTRATS D'EXPLOITATION EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Procès-verbal de la commission d'appel d'offres

Séance du mardi 7 novembre 2017

Motif de la réunion de la commission d'appel d'offres (CAO) :

- Validation de l'avenant n°3 du contrat d'exploitation du service d'eau potable
- Validation de l'avenant 7 du contrat d'exploitation du service d'assainissement collectif

Les membres de la CAO se sont réunis au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord pour donner leur avis consultatif sur les avenants proposés.

Monsieur le Président ouvre la séance et présente les éléments suivants :

Présentation du marché d'exploitation, objet de l'avenant :

La CCGC gère en régie directe le service eau et assainissement et a pour cela mis en place des contrats d'exploitation d'une durée de 8 ans qui ont pour objet l'exploitation, l'entretien et la maintenance des d'installation.

Ces contrats font l'objet d'une répartition géographique.

Pour la compétence assainissement, deux contrats sont actuellement en cours :

	DUREE	DU	AU
VEOLIA	8 ans	01/01/2010	31/12/2017
LYONNAISE	8 ans	01/01/2012	31/12/2019

Pour la compétence eau potable, deux contrats sont actuellement en cours :

	DUREE	DU	AU
VEOLIA	8 ans	01/01/2010	31/12/2017
SAUR	8 ans	01/01/2013	31/12/2020

Au sein d'une même compétence les contrats sont échelonnés.

Justifications des avenants :

Afin d'assurer l'égalité de traitement des usagers sur le territoire de la CCGC, d'optimiser la gestion de ces différents contrats et d'anticiper les évolutions réglementaires à venir la CCGC souhaite n'avoir plus qu'un contrat par compétence.

Pour cela il est proposé de signer un avenant :

- N°3 avec l'entreprise VEOLIA dans le cadre du contrat d'exploitation d'eau potable
- N°7 avec l'entreprise VEOLIA dans le cadre du contrat d'assainissement collectif

Afin que les dates de fin de contrat soient prolongées et viennent rejoindre celles des autres prestataires à savoir :

- Le 31/12/2019 pour l'assainissement
- Le 31/12/2020 pour l'eau potable

Présentation des avenants :

Avenant n°3 – exploitation en eau potable

Prolongation de la durée du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Adaptation des dotations affectées au renouvellement programmé et non programmé effectué par le prestataire afin de conserver, durant cette prolongation, les biens du service en bon état de fonctionnement.

Présentation des annexes :

- Renouvellement à la charge du Prestataire
- Décomposition du prix forfaitaire (de l'avenant 3 et du nouveau montant global forfaitaire annuel)

Nouveau forfait annuel : 202 417 € HT (soit une augmentation de 8 804 € HT/an)

Avenant n°7 – exploitation en assainissement collectif

Prolongation de la durée du 01/01/2018 au 31/12/2019.

Adaptation des dotations affectées au renouvellement programmé et non programmé effectué par le prestataire afin de conserver, durant cette prolongation, les biens du service en bon état de fonctionnement.

Présentation des annexes :

- Renouvellement à la charge du Prestataire
- Décomposition du prix forfaitaire (de l'avenant 7 et du nouveau montant global forfaitaire annuel)

Nouveau forfait annuel : 357 146 € HT (soit une augmentation de 40 916 € HT/an)

Avis de la CAO :

Le Quorum est atteint.

La CAO peut valablement délibérer.

L'avis de la CAO est :

- De signer un avenant n°3 avec l'entreprise attributaire du marché d'exploitation d'eau potable sur les communes de Crouy-sur-Cosson, La Ferté Saint-Cyr, Saint-Laurent-Nouan et Thoury, la société VEOLIA, **prolongeant le marché pour une durée de 3 ans soit du 01/01/2018 au 31/12/2020 pour un nouveau montant annuel de 202 417€ HT.**
- De signer un avenant n°7 avec l'entreprise attributaire du marché d'exploitation d'assainissement collectif sur les communes de Saint-Laurent-Nouan, Mont-près-Chambord, Saint-Claude de Diray, Huisseau-sur-Cosson, Fontaines-en-Sologne, Chambord, La Ferté Saint-Cyr, Tour-en-Sologne et Bracieux, la société VEOLIA, **prolongeant le marché pour une durée de 2 ans soit du 01/01/2018 au 31/12/2019 pour un montant annuel de 357 146 € HT.**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
MEMBRES A VOIX DELIBARATIVES		
Gilles CLEMENT	Président de la CAO	
Patricia HANNON	Membre titulaire	
André JOLY	Membre titulaire	
Joël DEBUIGNE	Membre titulaire	
Jean-Paul PRINCE	Membre titulaire	ABSENT
Alain MARCHAND	Membre titulaire	ABSENT
MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES		
Sabine BRISVILLE	Responsable du service eau et assainissement	
Alicia LEFEBVRE	Responsable de la commande publique	
Adeline RIVERIN	Directrice générale adjointe	
Pascal PAREAU	Directeur général des services	ABSENT